



REGLEMENT PARTICULIER

RALLYE

NATIONAL

DES CHAMPIONS

Les 29, 30 Novembre

Et

01 Décembre 2019

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : **Mardi 29 Octobre 2019**
Ouverture des engagements : **Mardi 29 Octobre 2019**
Clôture des engagements : **Vendredi 22 Novembre 2019**

Dates et heures des reconnaissances :
SAMEDI 16/11/ 19– DIMANCHE 17/11/ 19 – SAMEDI 23/11/ 2019

Vérifications des documents et des véhicules le :
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 16h00 (lieu à définir)

Heure de mise en place du parc de départ le :
VENDREDI 29/11/19 à 16h00 (lieu à définir)

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs le :
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 19h15

Publication des équipages admis au départ le :
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 19h45 (lieu à définir)

Publication des heures et ordres de départ le :
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 19h45 (lieu à définir)

Briefing des pilotes le :
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 20h00 (lieu à définir)

Départ du rallye :
SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019 à 12h00 (lieu à définir)

Arrivée du Rallye :
DIMANCHE 01 DECEMBRE 2019 à 02 h 00 à l'Usine St JAMES

Publication des résultats partiels le :
DIMANCHE 01 DECEMBRE 2019 à 03h 00 à l'Usine St JAMES.

Vérification finale : **LUNDI 02 /12/2019 à 8H30 Garage UNN-TOC Uriel– 97232 LAMENTIN.**

Publication des résultats du rallye le : **DIMANCHE 01 DECEMBRE 2019 à 3h00 à l'Usine St JAMES.**

Remise des prix le : **DIMANCHE 01 DECEMBRE 2019 (lieu et heure à définir).**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASA TROPIC**, organise le **29,30/11 ,01 Décembre 2019** en qualité d'organisateur administratif une épreuve nationale dénommée :

« **RALLYE NATIONAL DES CHAMPIONS** »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation ASA TROPIC

Président : Mr Clément **MARIE**
Membres : Mr Rodrigue **THEODORE**
Mme Eliane **ARNAULD**
Mr Thierry **THUMERVILLE**
Mr François **LERANDY**
Mme Lauriane **BARTHELEMY**
Mr Luc **CORDEMY**
Mme Tatiana **MONTELLA**
Mr Gérard **DELRIC**
Mr Guy **JARRIN**
Mr Christian **GABRIEL-REGIS**
Mr Serge **CAROTINE**
Mr Henry **LUCHEL**

Secrétariat et permanence : **ASA TROPIC** – B.P. 070 - 97203 FORT DE FRANCE Cedex.
E-mail : asatropic@gmail.com Tél : 0696 45 23 43 / 0696 93 76 74

Les MARDIS 12 et 19 NOVEMBRE 2019 de 19h00 à 21h00 « CTOSMA »

Organisateur technique

Nom : **ASA TROPIC**
Adresse : B.P. 070 - 97203 FORT DE FRANCE Cedex

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

| | | |
|--|---|--|
| Président | M Patrick BAISLEAU | Licence n° 115244 |
| Membres | Mme Lauriane BARTHELEMY Mme Tatiana MONTELLA | Licence n° 245533 Licence n° 254057 |
| Directeur de Course | M. Jacques BERTRAND | Licence n°14532 |
| Directeur de Course Adjoint | M. Jean Claude CINCINNATUS | Licence n°11937 |
| Directeur de Course Adjoint (PC Course) | M. Thierry Thumerville | Licence n° 50792 |
| Directeur de Course Adjoint (Tricolore) | M. Clément MARIE | Licence n° 18247 |
| Directeur de Course Adjoint (Voiture Balai) | Mme Eliane SAINT-PRIX | Licence n° 16664 |
| Directeurs d'épreuves | M. Jean Pierre AMALOU | Licence n°120963 |
| Directeurs d'épreuves | Mme Murielle RENE-CORAIL | Licence n° 152455 |
| Délégué sécurité | M. François LERANDY / Philippe EGOUY | Licence n° 246733 Licence n° 96270 |
| Commissaire Technique responsable | M. Uriel UNN-TOC M. Henry LUCHEL | Licence n°18118 Licence n°24767 |
| Chargés des relations concurrents | M. Grégory PASTOUR | Licence n° 241618 |
| Chargés de parcs | M. Christian CALIXTE M. José MANGATTALE | Licence n° 17579 Licence n°42673 |
| Chargé de la mise en place des moyens | M. Marc ALIMELIE | Licence n°300969 |
| Chronométrateurs | M. Patrick MIGNOT | Licence n°246913 |

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour le championnat de la Martinique 2019 avec le coefficient 4 et pour la Coupe de France des Rallyes 2019.

1.3P. VERIFICATIONS

1.3.1. VERIFICATIONS PRELIMINAIRES

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à l'heure qui sera prévue et qui leur sera fixée lors du tirage au sort à la réunion d'avant course ;

Les vérifications administratives auront lieu le :
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 de 16h00 à 18h30 (**lieu à définir**)

Les vérifications techniques auront lieu le :
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 de 16h15 à 18h30 (**lieu à définir**)

Les vérifications finales seront effectuées :
Au Garage UNN-TOC Uriel ZAC Tilo, Lamentin 97232, **le lundi 02 Décembre 2019 à 08h30**
Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs

- ✚ L'original des licences
- ✚ L'original du permis de conduire
- ✚ La lettre d'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si ce dernier n'appartient pas au pilote)
- ✚ La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- ✚ Le passeport technique

Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet aux vérifications techniques.
Les concurrents devront présenter aux contrôles techniques :

- ✚ Le passeport technique
- ✚ La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- ✚ Le casque + Hans
- ✚ La combinaison
- ✚ Les gants

1.3.2. PENALITES POUR RETARD

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes suivantes :

Retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications :

- Jusqu'à 30 minutes : 15 euros
- De 30 minutes à 1 heure : 30 euros
- Par heure supplémentaire : 15 euros (et ce jusqu'à la fermeture des vérifications administratives,

toute heure commencée étant due soit le VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 18H30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 19H15.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au « Rallye National des Champions » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Vendredi 22 Novembre 2019** « email : asatropic@gmail.com ».

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à **40 voitures maximum**.

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés : avec la publicité facultative des organisateurs : **500.00 €**
sans la publicité facultative des organisateurs : **1000€** (500x 2)

3.1.12 P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

FOREAIT : L'organisateur remboursera, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons majeures, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse)

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications (conformément aux prescriptions générales 2019)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

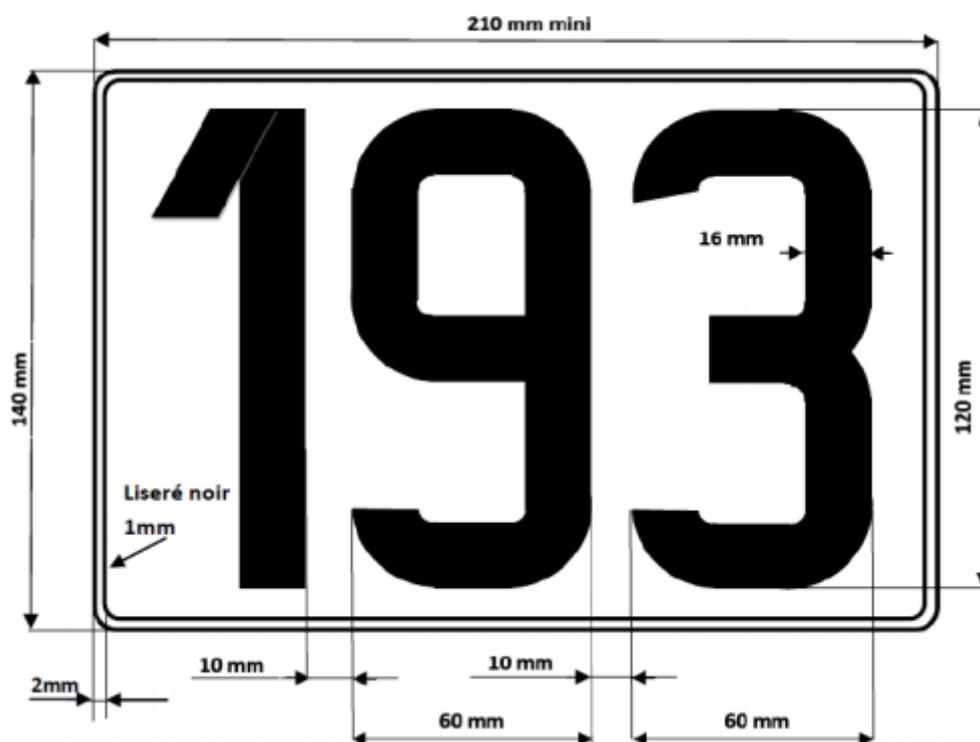
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes 2019

5.1.1. Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course. Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Couleur : traits noirs sur fond blanc

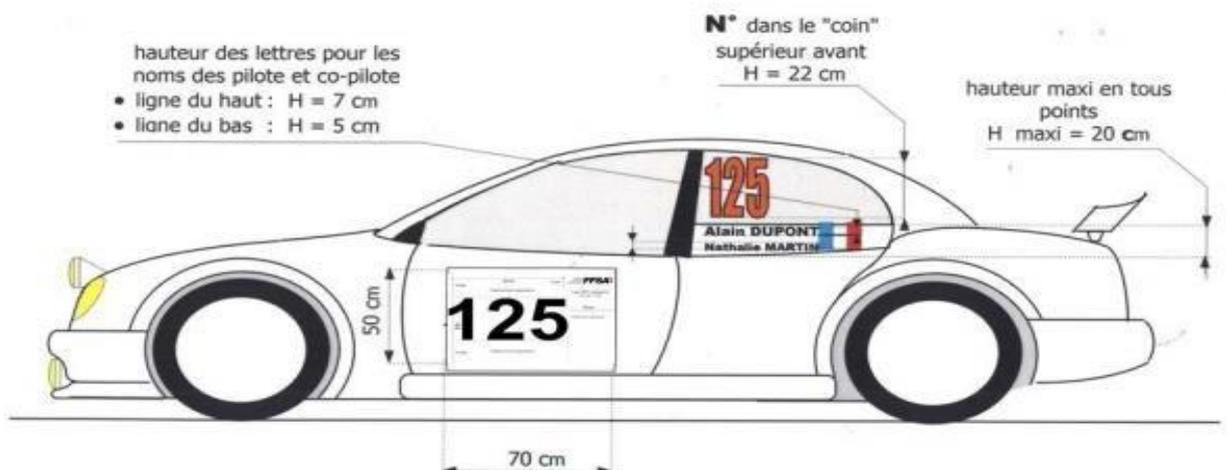
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une

largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8.)

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre et CFR Tout-Terrain) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6. et 5.2.4. du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.1.7. Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les vitres arrière latérales de la voiture (hauteur maximum : 10 cm), **sous peine d'une pénalité de 80 €**. Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.



La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des Champions 2019 représente un parcours total de **218.98 kms**
1 étape, 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **80.400 kms**
L'intervalle de départ entre chaque voiture est d'1 minute
L'heure officielle est celle de l'horloge parlante **tél 3699**
Les temps seront pris au 1/10^{ème} de seconde

| | |
|---------------------|--|
| ✚ Spéciales 1 et 2 | FOND CAPOT – BEL EVENT |
| ✚ Spéciale 3 | FOND SAINT DENIS – DEUX CHOUX |
| ✚ Spéciale 4 | DEUX CHOUX – FOND SAINT DENIS |
| ✚ Spéciale 5 | FOND SAINT DENIS – SINAI |
| ✚ Spéciale 6 | SINAI – DEUX CHOUX |
| ✚ Spéciales 7 et 8 | CHANFLOR – FOND CACAO |
| ✚ Spéciale 9 | PETITE SAVANE – ENTRÉE GORGE DE LA FALAISE |
| ✚ Spéciale 10 | ENTRÉE GORGE DE LA FALAISE – PETITE SAVANE |
| ✚ Spéciale 11 et 12 | CHEMIN FOND CANI – HANGAR A BANANE |

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu les :

Le SAMEDI 16/11/19 et le DIMANCHE 17/11/ 19

Le SAMEDI 23/11/19

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : **CHASUBLES Orange FLUO**

Chef de poste : CHASUBLES Orange FLUO

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

- ✚ Les trois premiers du scratch
- ✚ Les premiers de groupes
- ✚ Les premiers de classes non cumulables avec le groupe
- ✚ Le premier équipage féminin si au moins deux aux départs

- ✚ Les premières participations
- ✚ Au premier des équipages (classé) invités
- ✚ À l'équipage le plus malchanceux

La remise des prix se déroulera :

Le Dimanche 01 DECEMBRE 2019 (lieu à définir)

Les équipages qui n'y participeront pas au complet perdront le bénéfice de leurs prix.

ARTICLE 2. SANCTIONS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

ARTICLE 2BIS. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pourra se voir infliger les sanctions prévues à l'article 2, tout membre, association sportive, ou licencié (personne morale ou personne physique), qui aura par son comportement manqué à la morale et à l'éthique sportive, nui aux intérêts supérieurs du sport automobile et/ou notamment :

(Par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel à la F.F.S.A., à ses membres ou à ses licenciés ou à un tiers).

(Qui aura un comportement dangereux en compétition ou aux essais).

Conforme au règlement disciplinaire F.F.S.A 2019

ANNEXE ITINÉRAIRE

**SAMEDI 30 NOVEMBRE AU DIMANCHE 01
DÉCEMBRE 2019**

| | | KMS |
|--------------------------|--|---------------|
| <i>Liaison A</i> | Parc assistance au Parking AAAM « BMW » (Le Lamentin) | 0,100 |
| Assistance | Parc assistance au Parking AAAM « BMW » (Le Lamentin) | |
| <i>Liaison B</i> | Parc assistance au Parking AAAM « BMW » (Le Lamentin) – direction – RN1 direction Fort de France - direction Rocade - RN2 - Schœlcher – Case Pilote - Bellefontaine – Carrefour RN 2/RD 20 – RD 20 - Fond Capot (Bellefontaine) | 30.700 |
| <u>Spéciale 1</u> | (Bellefontaine) FOND CAPOT – RD20 – CANTON SUISSE – MONTJOLY – RD19 – BEL EVENT (Morne-Vert) | 5.600 |
| Liaison 1 | Bel Event - Morne Aux Bœufs - RN2 – Bellefontaine - RD20 - Fond Capot | 7.000 |
| <u>Spéciale 2</u> | (Bellefontaine) FOND CAPOT – RD20 – CANTON SUISSE – MONTJOLY – RD19 – BEL EVENT (Morne-Vert) | 5.600 |
| Liaison 2 | (Morne-Vert) Bel Event - Morne Aux Bœufs - RN2 - Le Carbet – Centre Ville – place des Fêtes (Le Carbet) | 4,300 |
| Regroupement | Regroupement Place des Fêtes à côté de la Boule Carbétienne | |
| Assistance | Parc d'Assistance, Place des Fêtes à côté de la Boule Carbétienne | |
| <i>Liaison C</i> | Le Carbet – RN2 – Saint Pierre – RD1 – Fonds Saint Denis – Sortie vers Deux Choux | 11,300 |
| <u>Spéciale 3</u> | (Fonds Saint Denis) FONDS SAINT DENIS – DEUX CHOUX (Fonds Saint Denis) | 4,900 |
| Liaison 3 | Deux Choux – Plateau boucher (Regroupement) | 1.000 |
| Regroupement | Plateau boucher (Regroupement) | |
| <i>Liaison D</i> | - Plateau boucher - Deux Choux | 1.000 |

| | | |
|--------------------------|--|---------------|
| <u>Spéciale 4</u> | (Fonds Saint Denis) DEUX CHOUX – FONDS SAINT DENIS (Fonds Saint Denis) | 4,900 |
| Liaison 4 | Fonds St Denis St Pierre Morne Rouge, Regroupement Parking du Millénium | 18.000 |
| Regroupement | Regroupement Parking du Millénium | |
| Assistance | Parc d'Assistance, Parking du Millénium | |
| <i>Liaison E</i> | Sortie Parking Millénium - Direction la Trace – entrée gauche croisée deux choux. | 10.400 |
| <u>Spéciale 5</u> | (Fonds Saint Denis) DEUX CHOUX – SINAÏ (Gros-Morne) | 11.600 |
| Liaison 5 | C.I / Sinaï -prendre à gauche chemin Flamboyant – au Stop tourner à droite 2 fois revenir au C H « Parc de regroupement » | 2.300 |
| Regroupement | Parc de regroupement | |
| <u>Spéciale 6</u> | (Gros-Morne) SINAÏ – DEUX CHOUX (Fonds Saint Denis) | 11.600 |
| Liaison 6 | Deux Choux – tourner à droite- route de la Trace – direction bourg du Morne Rouge Regroupement Parking du Millénium | 10.400 |
| Regroupement | Regroupement Parking du Millénium, | |
| Assistance | Parc d'Assistance, Parking du Millénium | |
| <i>Liaison F</i> | Parking Millénium - Direction Morne Rouge – RD11 – Entrée vers CHANFLOR (C.H) | 6.400 |
| <u>Spéciale 7</u> | (Morne Rouge) CHANFLOR – CHAMP FLORE – Croisée D12/D11 – D11 – PARNASSE – ZOBÉÏDE – BALISIER – FOND CACAO (avant croisée RN2) (Morne Rouge) | 6,500 |
| Liaison 7 | Fond Cacao - RN2 - Direction Morne Rouge - RD11 – Entrée vers CHANFLOR | 5.500 |
| <u>Spéciale 8</u> | (Morne Rouge) CHANFLOR – CHAMP FLORE – Croisée D12/D11 – D11 – | 6,500 |

| | | |
|---------------------------|---|---------------|
| | PARNASSE – ZOBEÏDE – BALISIER – FOND CACAO (avant croisée RN2) (Morne Rouge) | |
| Liaison 8 | Fond Cacao – RN2 – Direction Morne Rouge – Morne Rouge – RN3 – Chazeau – Millénium - Zone d'Assistance Parking du Millénium – Regroupement Parking du Millénium | 4,200 |
| Regroupement | Regroupement Parking du Millénium | |
| Assistance | Parc d'Assistance, Parking du Millénium | |
| <i>Liaison G</i> | Sortie Parking Millénium – tournez à droite vers - PETITE SAVANE – RN3 | 0.300 |
| <u>Spéciale 9</u> | (Morne Rouge) PETITE SAVANE – RN3 – MORNE COCO – GRANDE SAVANE – ENTREE GORGE DE LA FALAISE - CI (Ajoupa Bouillon) | 6.400 |
| Liaison 9 | CI - ENTREE GORGE DE LA FALAISE - Regroupement | 0.200 |
| Regroupement | Parc de Regroupement | |
| <i>Liaison H</i> | Parc de Regroupement direction CH | 0.200 |
| <u>Spéciale 10</u> | (Ajoupa Bouillon) ENTREE GORGE DE LA FALAISE – GRANDE SAVANE – MORNE COCO – RN3 - PETITE SAVANE (Morne Rouge) | 6.400 |
| Liaison 10 | PETITE SAVANE - Regroupement Parking du Millénium | 0.300 |
| Regroupement | Regroupement Parking du Millénium | |
| Assistance | Parc d'Assistance, Parking du Millénium | |
| <i>Liaison I</i> | Sortie Parking Millénium – tournez à droite vers - PETITE SAVANE – RN3 – MORNE COCO – GRANDE SAVANE – ENTREE GORGE DE LA FALAISE – AJOUPA BOUILLON - Croisée RN3/RN1 – RN1 – RD12 – Direction Morne Capot - Chemin Fonds Cani – CH | 14,300 |
| <u>Spéciale 11</u> | (Lorrain) CHEMIN FONDS CANI - CHEMIN GAUTHIER – CHEMIN BON REPOS - HANGAR A BANANES (AVANT RN1) (Lorrain) | 5,200 |
| Liaison 11 | Hangar à Bananes – RN1 – Vivé - RD12 – Direction Morne Capot – Chemin Fonds Cani - CH. | 2,100 |

| | | |
|--|--|---------------|
| <u>Spéciale 12</u> | (Lorrain) CHEMIN FONDS CANI - CHEMIN GAUTHIER – CHEMIN BON REPOS - HANGAR A BANANES (AVANT RN1) (Lorrain) | 5,200 |
| Liaison 12 | Hangar à Bananes - RN1 - Marigot - RN1 - Direction Sainte Marie – RD24 – Parking Usine St James | 19.800 |
| <p>PARC FERMÉ DE FIN D'ÉTAPE</p> <p>PARKING USINE SAINT-JAMES</p> <p>FIN DU RALLYE DES CHAMPIONS 2019</p>  | | |

Total Epreuves Spéciales : 80.400 kms

Total Rallye : 218.980 kms